

— COMMUNIQUÉ DE PRESSE —

**Expérimentation sur la fin du réseau cuivre :
fermeture commerciale au 31 mars 2022 dans six communes**



Paris, le 31 mars 2022,

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie fixe, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL et ses nombreuses évolutions (SDSL, vDSL, etc.).

Néanmoins, depuis quelques années, les usages et les besoins de connectivité se sont multipliés et les performances du réseau cuivre sont largement concurrencées par celles des réseaux très haut débit, notamment par les réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné dont la couverture devrait être généralisée partout sur le territoire français d'ici 2025.

Dans ce contexte, Orange, propriétaire du réseau cuivre, a annoncé sa fermeture progressive avec des premières expérimentations dès 2021 en vue d'une extinction totale d'ici 2030. Les opérateurs télécoms vont donc progressivement arrêter de fournir les services sur le réseau cuivre, par zones géographiques.

Des expérimentations en cours dans trois départements.

Des expérimentations sont actuellement menées pour préparer cet important chantier de modernisation. Une commune, Lévis-Saint-Nom, a fait l'objet d'une expérimentation réussie en 2021 à l'issue de laquelle le réseau cuivre a été totalement fermé.

Six communes font l'objet d'une nouvelle expérimentation, lancée à l'été 2021. Il s'agit des communes d'Issancourt-et-Rumel, Vivier-au-Court, Vrigne-au-Bois, Gernelle dans les Ardennes, de Provin dans le Nord et de Voisins-le-Bretonneux dans les Yvelines.

Tous les clients résidentiels, professionnels, administrations ou entreprises qui détiennent une ligne fixe téléphonique et /ou internet (ADSL, vDSL) branchée sur le réseau cuivre dans ces communes sont concernés.

Une première étape importante sera franchie le 31 mars 2022 avec la fermeture commerciale.

Dans un premier temps, le **31 mars 2022**, les offres Internet ou de téléphonie fixe sur le réseau historique cuivre ne seront plus commercialisées dans ces six communes, quel que soit l'opérateur de télécommunications. Il s'agit de la fermeture commerciale du réseau cuivre : à partir du 31 mars 2022, pour ces six communes, pour les nouvelles demandes les opérateurs ne pourront plus proposer d'offres sur cuivre.

Puis, dans un second temps, **et au plus tard début 2023**, ce sont tous les services encore actifs sur ce réseau qui seront définitivement coupés à l'occasion de la fermeture technique du réseau. À cette échéance, l'ensemble des clients devront avoir migré vers la solution la plus adaptée (fibre ou autre technologie alternative).

Tous les clients peuvent dès à présent se préparer à cet arrêt des services en contactant l'opérateur de leur choix pour identifier la solution qui leur convient.

La Fédération Française des Télécoms est mobilisée pour la réussite de cette expérimentation.

La Fédération mène un travail d'information et de pédagogie auprès de l'ensemble des parties prenantes, notamment les collectivités, pour les accompagner dans cette expérimentation.

La Fédération a élaboré plusieurs ressources qu'elle met à disposition des collectivités concernées, accessibles sur son site internet (Fin du cuivre · Fédération Française des Télécoms (fftelecoms.org)).

La FFTélécoms et les opérateurs se tiennent à la disposition de tous – élus, professionnels, administrations, particuliers, entreprises, médias – pour accompagner cette transition et répondre aux questions éventuelles.

Contact presse : Alice Provost · Responsable de la Communication ·
aprovost@fftelecoms.org · 06 07 65 11 37